

GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe BP 458 – 39109 DOLE CEDEX Tel 03.84.79.78.40 Fax 03.84.79.78.43 info@grand-dole.fr www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 14/17

Objet

Convention avec la SNCF pour la fermeture de la voie Grévy

Secrétaire de séance Maurice BOUÉ

Rapporteur : Félix MACARD Conseil Communautaire 09 février 2017 Damparis – 18h30

DELIBERATION

Nombre de conseillers en exercice: 84

Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 47

Nombre de procurations : 18 Nombre de votants : 65

Date de la convocation : 01 février 2017 Date de publication : 17 février 2017

(titulaires éventuellement Délégués présents et suppléants): JM. Mignot, B. Guerrin, B. Chevaux, R. Pouthier, B. Negrello, P. Verne, O. Meugin, P. Blanchet, R. Foret suppléé par Perrinet, Lab, JC. G. Chauchefoin, Α. C. Crétet, C. Bourgeois-République, S. Champanhet, JP. Cuinet, C. Demortier, JP. Fichère, JB. Gagnoux, N. Jeannet, P. Jobez, S. Kayi, I. Mangin, S. Marchand, C. Nonnotte-Bouton, JM. Sermier, I. Voutquenne, S. Calinon, JL. Croiserat, F. Macard, J. Lombard, A. Diebolt, J. Thurel, M. Henry, A. Courderot, M. Jacquot suppléé par JS. Bernoux, D. Baudard, D. Pernin, E. Saget, F. David, G. Fernoux-Coutenet, J. Regard suppléé par J. Dufresne, M. Boué, JM. Daubigney, C. Hanrard, M. Hoffmann, J. Lagnien.

Délégués absents ayant donné procuration: JL. Bouchard à JC. Lab, JC. Robert à M. Henry, M. Giniès à A. Albertini, M. Berthaud à S. Marchand, I. Delaine à C. Demortier, A. Douzenel à J. Lagnien, F. Dray à N. Jeannet, D. Germond à JP. Cuinet, I. Girod à C. Nonnotte-Bouton, J. Gruet à P. Jobez, P. Jaboviste à S. Kayi, JP. Lefèvre à C. Bourgeois-République, J. Péchinot à S. Champanhet, E. Schlegel à M. Hoffmann, P. Jacquot à B. Guerrin, C. François à B. Chevaux, G. Coutrot à JL. Croiserat, J. Drouhain à C. Hanrard.

Délégués absents non suppléés et non représentés:
D. Bernardin, G. Soldavini, G. Fumey, D. Michaud, F. Barthoulot,
P. Bouvret, A. Hamdaoui, S. Hédin, JC. Wambst, H. Prat,
L. Bernier, G. Jeannerod, J. Dayet, D. Troncin, D. Chevalier,
C. Mathez, V. Chevriaut, P. Tournier, R. Curly.

Dans le cadre de son action visant à favoriser l'usage des modes doux, alternatifs à la voiture, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole va lancer le projet de transformation de l'ancienne voie Grévy, non circulée depuis la fin des années 1990, en voie verte. Celle-ci s'étend de la gare de Dole jusqu'à la commune de Mont-Sous-Vaudrey. Sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, son tracé, entre Dole et Nevy-les-Dole, est d'une longueur de 13,3 kilomètres.

SNCF Réseau, propriétaire de la voie, accompagne ce type de projet de requalification. Il ne s'agit en effet pas d'une cession de l'emprise foncière mais d'un transfert de gestion.

Dans un premier temps, la voie doit être fermée, sur l'intégralité de son tronçon, c'est-à-dire de Dole à Mont-sous-Vaudrey. En effet, bien qu'elle ne soit plus circulée, la voie Grevy est toujours considérée comme ouverte dans le Document de Référence du Réseau (DRR) de la SNCF. La procédure de fermeture est instruite par SNCF Réseau, et dure entre un an et demi et deux ans, à compter de la sollicitation officielle et du passage d'une convention de financement. Cette demande doit être faite conjointement par les trois collectivités concernées par le tracé : la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et les Communautés de Communes du Val d'Amour et de la Plaine Jurassienne. Le coût de celle-ci est estimé à un maximum de 25 000€, et sera réparti entre les trois collectivités.

A l'issue de cette procédure, dès la décision de fermeture de la voie prononcée, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole sollicitera la SNCF afin de se voir confier la gestion de la voie, et ainsi lancer les travaux de réalisation de la voie verte.



Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- VALIDE le projet de voie verte et de lancer la procédure de fermeture de la voie auprès de SNCF Réseau,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de financement à venir relative à la procédure de fermeture de la voie Grévy avec SNCF Réseau.

Fait à Dole,

Le 09 février 2017 Le Président, Jean-Pascal FICHERE,

Une copie de la présente délibération sera transmise à 🖟

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle MR / Direction des Finances
- Pôle EMD / Direction des Transports
- Trésorerie Principale
- SNCF Réseau

